

RÉSUMÉ DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I 1 - DOMAINE D'INTERVENTION

Le domaine d'intervention est la mise hors d'eau dans le cadre de la construction, la réhabilitation ou l'aménagement de bâtiments et d'ouvrages destinés :

- aux habitations collectives voire individuelles
- aux locaux professionnels (usines, bureaux)
- aux locaux recevant du public :
 - écoles et lieux de formation
 - locaux sportifs et hospitaliers
 - lieux de cultes, de spectacles, etc-
- aux aménagements urbains : parking, etc-
- aux ouvrages d'art :
 - ponts
 - tunnels
 - ouvrages enterrés
 - réservoirs, bassins-

Les techniques mises en œuvre font appel à une polyvalence mais surtout à une spécialisation dans les domaines de :

- l'étanchéité à base d'asphalte coulé
- l'étanchéité à base de membranes bitumineuses en rouleaux, collées ou soudées
- l'étanchéité à base de membranes de matériaux de synthèse en rouleaux collées ou soudées
- l'étanchéité liquide à base de résines de synthèses coulées
- la couverture en tôles d'acier nervurées, support d'étanchéité
- le bardage courant de façade en tôles nervurées

Les lieux d'intervention sont le chantier voire l'atelier.

I . 2 - SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le secteur économique correspond aux entreprises qui réalisent des complexes d'étanchéité ou des bardages à l'aide de produits d'isolation, d'étanchéité, de couverture acier et de bardage.

Les ouvrages ainsi constitués participent aux fonctions d'étanchéité et d'enveloppe du bâtiment.

I . 3 - SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EN AMONT

En travaux neufs, ce secteur d'activité intervient après les travaux :

- de gros œuvre ou de génie civil
- de charpente.

I . 4 - TAILLES ET TYPES D'ENTREPRISES

Cette activité se pratique au sein des entreprises de grandes et moyennes tailles ou artisanales.

I . 5 - PLACE DANS L'ORGANISATION

Le titulaire du CAP est amené à intervenir principalement au sein d'une équipe sous la responsabilité et sur les instructions de son supérieur hiérarchique, responsable du chantier.

I . 6 - CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

Les activités de ce professionnel s'exercent principalement sur chantier voire en atelier.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, et également avec d'autres intervenants dans l'acte de construire, il peut être en relation, notamment sur le chantier avec des représentants :

- de la maîtrise d'ouvrage
- de la maîtrise d'œuvre : architectes, contrôleurs techniques, coordonnateurs sécurité
- des autres corps d'état et des fournisseurs.

Ses préoccupations sont liées aux impératifs suivants :

- qualité technique et esthétique, dans le respect des normes et des principes liés à un caractère constructif- Il est amené à travailler avec des composants dans leur état de surface définitif
- l'utilisation rationnelle d'équipements et / ou de techniques de mise en œuvre de types variés (traditionnelles ou innovantes)
- l'intervention dans le cadre du respect de consignes liées aux temps de travail et aux coûts
- de respect des consignes d'hygiène et de sécurité et de l'environnement
- la participation à la valorisation de l'image du métier et de l'entreprise vis-à-vis des tiers.

II - CHAMPS D'ACTIVITE DE L'ETANCHEUR du BTP :

II . 1 - LES SPECIALITES PROFESSIONNELLES

L'étancheur participe à la fonction « organisation » et « réalisation » du chantier dans le cadre des activités de l'entreprise.

II . 2 - LES ACTIVITES DE REALISATION

Les activités principales se déroulent :

- sur chantier :
 - la préparation et l'aménagement
 - la mise en œuvre des systèmes d'étanchéité et de bardage
 - les travaux d'entretien
 - le repliement du chantier
- en atelier :
 - la réalisation d'accessoires
 - la maintenance du matériel.